

Membres présents :

<u>MEMBRES ELUS</u>	<u>MEMBRES EXTERIEURS</u>	<u>PERSONNALITES INVITEES</u>
Collège A : M. Vincent EGEA Collège B : M. Aurélien SIRI Collège C : Mme Evelyne FONTAINE M. Jean-Louis ROSE Collège des BIATSS : M. Matthieu LUCAS M. Ridjal ABDOLAHI Collège des USAGERS : Mme Benoïse BEN ATHMANE	Membres de droit : M. Ambdi Hamada JOUWAOU M. Philippe AUGÉ représenté par M. Jean-Patrick RESPAUT Représentant des activités économiques : Mme Bibi Echati MOUSSA Représentant des organismes de salariés : M. Abdou DAHALANI Personnalité extérieure : Mme Anrafati COMBO	Mme Ida ALI (agent comptable). M. Jean-Paul BELHADI (Directeur Financier et Administratif) M. Stephan MARTENS, vice-recteur de Mayotte représenté par Monsieur Fouad DOGGA M. Jean-Marc LELEU (Directeur Régional des Finances Publiques de Mayotte) représenté par Monsieur Kavan LE FLOCH M. Dominique SORAIN, préfet de Mayotte QUORUM ordinaire : 15/20 <i>(majorité des membres en exercice présente ou représentée)</i> QUORUM budgétaire et statutaire : 12/20 <i>(majorité de l'effectif légal présente)</i>

Membre absents (excusés) : Monsieur Emmanuel ROUX (Président de l'université partenaire de Nîmes), Madame Claire GOLLETY (Représentant des maîtres de conférences).

Membres absents : Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (Président du Conseil Départemental), Monsieur Zainal CHARAFOUDINE (Représentant des activités économiques), Monsieur Thierry GALARME (représentant des organisations d'employeurs).

Invités absents (excusés) : Néant.

A l'ouverture de la séance, 12 personnes sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration, 4 procurations ont été données : M. Philippe AUGÉ (président de l'université partenaire de Montpellier) à M. Jean-Patrick RESPAUT, M. Hugues DELOUTE (personnalité extérieure) à M. Aurélien SIRI, M. Nicolas LEROY (Représentant des professeurs d'université) à M. Vincent EGEA, Mme Claire GOLLETY (Représentant des maîtres de conférences) à M. Aurélien SIRI.

Nature de l'acte :

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,

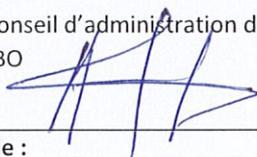
Vu le règlement intérieur,

L'actualisation du référentiel d'équivalence horaire est approuvée, conformément à l'annexe jointe.

Résultats du vote :

Nombre de votants..... : 15	Pour..... : 15
Abstention..... : 00	Contre..... : 00

La présidente du conseil d'administration du CUFR
Anrafati COMBO



Le directeur du CUFR
Aurélien SIRI



Envoi au contrôle de légalité le :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.

Certifié exécutoire le :

En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.

MISSIONS	DECOMPTE EN HEURES
1/ Information - orientation : Lycée - Université et autres partenaires	
Organisation et information auprès des lycéens (salons, JPO, présentation dans les collèges et lycées)	1h TD par 1/2 journée
Dispositif d'accompagnement auprès des établissements partenaires (IFSI, VR, Terminale L.)	1h TD par 1/2 journée
2/ Aide à la réussite	
Tutorat	15h TD par département
Dispositifs d'aide à la réussite hors tutorat (enseignant référent)	3h TD par groupe de 20 étudiants
Dispositif pédagogique de compensation de situation de handicap (niveau Licence)	10h TD par tranche de 10 étudiants
Tutorat relevant du dispositif "Parcours d'excellence" en lien avec le vice-rectorat	1 h Eq TD par projet tuteuré et 2,5 h Eq TD par stagiaire encadré
3/ Encadrement des études	
Recherche, suivi et encadrement de stages obligatoires : L3 et Licences Pro	2,5h TD par tranche de 10 stages
Recherche, suivi et encadrement d'étudiants de M1 et M2	7h TD par étudiant
Recherche, suivi et encadrement d'un doctorant	10h TD par étudiant
Visite pédagogique en dehors des cours dispensés au CUFR	1h TD par 1/2 journée
4/ Responsabilités administratives	
Référents	5h TD
Chargés de mission d'appui à la direction	50h TD
Directeur des études	50h TD
Membre de commission d'examen des candidatures des bacheliers (Parcoursup)	5h TD
Responsable de département de formation et de recherche	80h TD par département
Coordonnateur d'une filière d'un département	60h TD par filière
Responsable de licences professionnelles	30h TD par licence pro
Responsable d'un diplôme d'établissement universitaire	30h TD par diplôme
Responsable d'un parcours universitaire	30h TD par parcours
Responsable pédagogique d'un master	70h TD par diplôme
Responsable pédagogique de licences pluridisciplinaires	30h TD par diplôme
Responsable de l'alternance intégrative (Master MEEF, 1ère année)	20h TD
Responsable de l'alternance intégrative (Master MEEF, 2ème année)	20h TD
Responsable de l'alternance intégrative (Licence STH, parcours pluridisciplinaire)	20h TD
Responsable de la contextualisation en master	15h TD
Responsable numérique pédagogique en master	15h TD
Responsable langues en master	15h TD
Responsable éditions des ressources	15h TD
Responsable de la formation continue	15h TD
Responsable du Pôle Culture	192h TD
Responsable du Pôle Réussite Etudiante	192h TD
Responsable de la plateforme pédagogique MOODLE	15h TD
4/ Dispositifs spécifiques d'enseignement	
Certification d'enseignement dans des champs disciplinaires (CLES, PIX...)	30h TD par responsable de certification
Labellisation TICE	10h TD par cours labellisé
Autres missions liées à l'enseignement (Enseignant référent "mobilité internationale étudiante")	1h TD par étudiant encadré
5/ Animation, encadrement et valorisation de la recherche	
Vice-Président de la Commission Scientifique	20h TD
Président de la Commission Scientifique	30h TD
Activité de direction de structures : direction d'un laboratoire	15h TD
Activité de direction de structures : direction d'une équipe d'accueil	15h TD
Activités de l'exploitation ou de la gestion d'un équipement scientifique : responsabilité d'une plateforme techno.	20h TD
Responsabilité d'un grand équipement	20h TD
Responsabilité du bateau de travail du CUFR (maintenance, sécurité, réservations)	7h TD
Activités de valorisation du CUFR	5h TD